

Paris, le 24 juillet 2020

## LETTRE

- aux présidents de clubs
- aux établissements affiliés

Pour information :

- aux présidents des ligues
- aux présidents de comités territoriaux
- aux membres associés
- aux membres du conseil d'administration

### **Objet : Rentrée 2020/2021**

Madame, Monsieur, Chères amies, Chers amis,

Une année sportive se termine, une nouvelle année s'annonce déjà...

La saison 2019/2020 aura été marquée par un évènement inconnu jusqu'alors. Le Covid-19 a totalement modifié nos vies et nos pratiques sportives. La rentrée de septembre pour tous nos clubs se déroule dans un climat de grande incertitude. Je sais pouvoir compter sur vous pour rassurer et accueillir tous ceux qui font partie de la famille fédérale et tous ceux qui souhaite la rejoindre. Le respect de mesures barrières adaptées doit nous guider. La fédération est à votre écoute, à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements et toute l'aide dont vous auriez besoin.

Par ailleurs, l'assemblée générale du 20 juin 2020 a pris une décision importante quant à la gestion par la fédération des sites naturels d'escalade conventionnés.

Suite à la mise en cause systématique de la fédération devant les tribunaux, par des grimpeurs non licenciés, du fait d'accidents causés par des chutes de pierres dans des sites conventionnés, le contrat d'assurance fédéral en responsabilité civile s'est trouvé dans une situation largement déficitaire. La compagnie Allianz nous a alors proposé deux scénarii de redressement de la situation.

Le scénario 1, en conservant le risque lié à la garde des sites conventionnés entraînait une hausse de 10 € par licencié, le scénario 2 nécessitant une sortie progressive des conventions actuelles entraînait, lui, une augmentation de 3 € répartie sur les saisons 2020/2021 et 2021/2022.

Après bien des débats passionnés, vos représentants ont décidé, devant le risque excessif qui pesait sur la FFME lié à la garde des falaises, de sortir du système jusque-là mis en œuvre, des conventions d'usage.

En conséquence le prix payé par chaque licencié pour son contrat responsabilité civile augmente cette année d'1,50 € et passe donc de 3 € à 4,50 €. La même augmentation aura lieu en septembre 2021.

Les garanties restent inchangées et protègent toujours de la même façon les licenciés, les clubs, les comités, les ligues la fédération.

Ce changement ne signifie absolument pas un désengagement de la fédération pour l'escalade en site naturel. Il s'agit de la première étape indispensable à la construction avec tous les acteurs, d'une nouvelle organisation plus juste et plus responsable de la gestion et de la promotion des sites naturels.

De graves accidents ont endeuillé la FFME cette saison. Je vous réitère mes appels à la plus grande prudence dans vos activités favorites. Redoublez de vigilance, continuez de former comme vous le

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

faites vos adhérents, c'est un objectif qui doit guider nos actions de responsables, bénévoles comme professionnels.

Nouveauté importante pour la saison à venir : la naissance de myFFME, le nouveau système d'information de la fédération. La Fédération avait souhaité engager une démarche de refonte de notre Système d'Information afin de vous faciliter les process administratifs, d'optimiser vos activités et de mieux répondre aux attentes de nos licenciés. Le nouveau système myFFME est au rendez-vous de cette rentrée 2020 et pourra donner toute sa mesure au début de l'année 2021 avec une mise en route de l'ensemble de ses fonctionnalités.

Il intègre un espace fédéral pour la gestion de vos clubs et des licences et un espace personnel, propre à chaque licencié. myFFME se veut utile et convivial. Pensé en concertation avec ses différents utilisateurs (clubs, CTs, Liges, licenciés jeunes et moins jeunes), il devrait faciliter votre quotidien et nous espérons qu'il répondra à vos attentes.

Vous trouverez ci-après les informations qui vous seront utiles pour préparer au mieux votre rentrée de club.

Tous les documents sont disponibles dans les ressources documentaires de l'intranet et de l'espace fédéral myFFME, dès sa mise en place.

Je vous souhaite une belle nouvelle saison sportive, dans toutes vos activités favorites et comme supporter de nos athlètes dans leur défi olympique.



Pierre YOU  
Président

## LES INCONTOURNABLES DE LA RENTRÉE

### 1. Le coût des licences

Les tarifs **hors assurance** vous sont présentés ci-après pour chaque catégorie de licence.

- **La licence annuelle pratiquant ou non-pratiquant (hors assurance et hors cotisation CT/Ligue) : les tarifs sont inchangés par rapport à la saison 2019-2020.**

Catégorie	Coût Licence Sans aucune assurance et hors cotisations CT/Ligue.
Licence adulte	42,00 €
Licence jeune (- 18 ans)	27,50 €
Licence famille (cf. conditions spécifiques ci-dessous)	13,50 €

#### Cotisations locales :

Le règlement de la licence comprend le versement des cotisations locales (ligue et comité territorial). Pour connaître le montant prélevé à chaque prise de licence, les clubs peuvent consulter leur espace intranet puis, dès sa mise en place, l'espace fédéral myFFME. Si aucune cotisation n'apparaît, le club est invité à prendre contact avec son comité territorial et/ou sa ligue. Il est possible qu'une cotisation club ou licencié ait été votée en assemblée générale sans qu'elle fasse l'objet du prélèvement automatique fédéral. Dans ce cas, le comité territorial et/ou la ligue facturera directement au club les montants concernés.

#### Conditions spécifiques licence famille :

Pour l'achat aux conditions normales de deux licences par les premiers membres d'une même famille, la ou les licences des autres membres de la même famille seront tarifées à 13,50 € chacune (hors assurance et hors cotisations locales).

Il faut que les membres justifient d'un lien familial (même nom de famille) ou aient la même adresse et soient licenciés dans le même club. La mise en place et le respect de ces conditions sont laissés à la diligence et à l'appréciation des présidents de clubs.

Si vous avez par exemple dans une même famille : 2 adultes et 2 enfants. Il est conseillé de saisir d'abord les licences des jeunes et ensuite les licences des adultes afin que la réduction famille s'applique aux adultes.

#### Conditions spécifiques licence jeune :

Pour l'achat de la licence jeune, le licencié doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison, soit du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août. Il doit donc être né après le 31 août 2003.

#### La licence non-pratiquant :

Elle est délivrée exclusivement en club et sans obligation de certificat médical. Elle s'adresse aux bénévoles et aux personnes souhaitant s'investir dans la vie du club mais qui ne pratiquent aucune des activités fédérales ou qui ne peuvent plus obtenir de certificat médical. Elle n'est en aucun cas destinée aux officiels de compétition qui ont obligation de fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique (code du sport article D. 231-1-1).

- **La licence annuelle à titre individuel**

En application des articles 15 et 16 de son règlement intérieur, la fédération a ouvert la possibilité d'acquérir une licence à titre individuel.

Le pratiquant peut ainsi régler directement sa licence, par voie de télépaiement, en se connectant sur le site internet de la fédération.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Les droits octroyés par la licence à titre individuel sont identiques à ceux de toute licence en dehors des exceptions prévues à l'article 16 du règlement intérieur de la FFME. Enfin, ces licences n'ouvrent pas de droit de vote.

Catégorie	Coût Licence (sans assurance avec responsabilité obligatoire)
Licence adulte à titre individuel	87,00 €
Licence jeune à titre individuel (- 18 ans)	65,00 €

- La licence découverte

Catégorie	Coût Licence (sans assurance avec responsabilité obligatoire)
Licence découverte	5 €

## 2. Affiliation

Première affiliation ou ré-affiliation d'une association ou d'un établissement	125 €
Obligation d'être en mode prélèvement. En cas d'impossibilité, une demande est à envoyer à <a href="mailto:licence@ffme.fr">licence@ffme.fr</a> pour bénéficier d'une dérogation. Toutefois, des frais de gestion sont appliqués.	50 €

## 3. Assurances

Les figures 1, 2 et 3 qui suivent vous présentent les garanties pour les licenciés et les dirigeants.

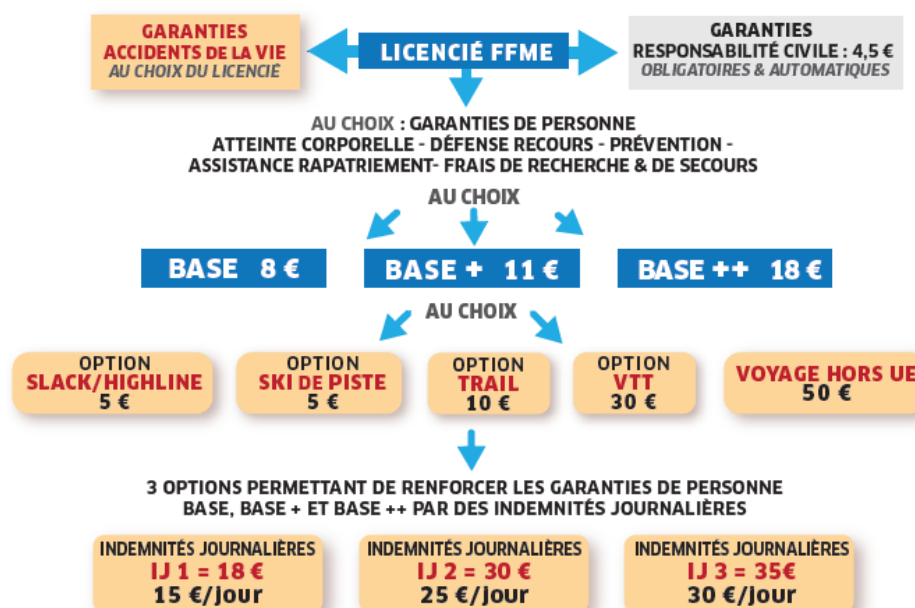
La souscription de ces contrats est proposée en ligne au moment de la saisie initiale de la licence par le club ou à tout moment de l'année, en se connectant à son espace personnel myFFME.

Pour les clubs qui utilisent HelloAsso, les souscriptions se réalisent directement par l'adhérent en ligne.

Les tarifs d'assurances vous sont présentés ci-après pour chaque catégorie. A noter une augmentation du prix de l'assurance en responsabilité civile obligatoire : 4,50 € (3 € en 2019/2020) ainsi qu'une amélioration des garanties « assistance » avec la mise en place de téléconsultations médicales et du programme Nutri coach (cf. [notice d'information - saison 2020/2021](#) et [cabinet GOMIS-GARRIGUES](#)).

### Les licenciés

Figure 1 - Garanties pour les licenciés



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

Le contrat GAV garantit les dommages corporels résultant d'un événement accidentel de la vie privée, y compris à l'occasion d'un accident sportif et ce quelle que soit l'activité pratiquée. Ce contrat garantit également la pratique de sports dangereux tels que les sports sous-marins, les sports aériens, y compris l'ULM, le parapente et le deltaplane, les sports mécaniques lors de leurs compétitions et essais, ainsi que tous les sports pratiqués en qualité d'amateur par des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau arrêtée par le ministère chargé des sports.

Le titulaire du contrat est indemnisé en tenant compte des dommages subis : préjudices économiques, psychologiques, physiologiques et esthétiques, jusqu'à 1 million d'euros par personne (possibilité de couverture familiale).

Deux formules de garanties sont proposées :

- Formule 1 pour une indemnisation dès 25 % d'incapacité permanente,
- Formule 2 pour une indemnisation dès 5 % d'incapacité permanente.

Pour plus de renseignements, le licencié doit se connecter à l'espace personnel myFFME ou contacter le cabinet GOMIS-GARRIGUES au 05 61 52 88 60 de la part de la FFME, un tarif préférentiel et le meilleur accueil vous seront réservés.

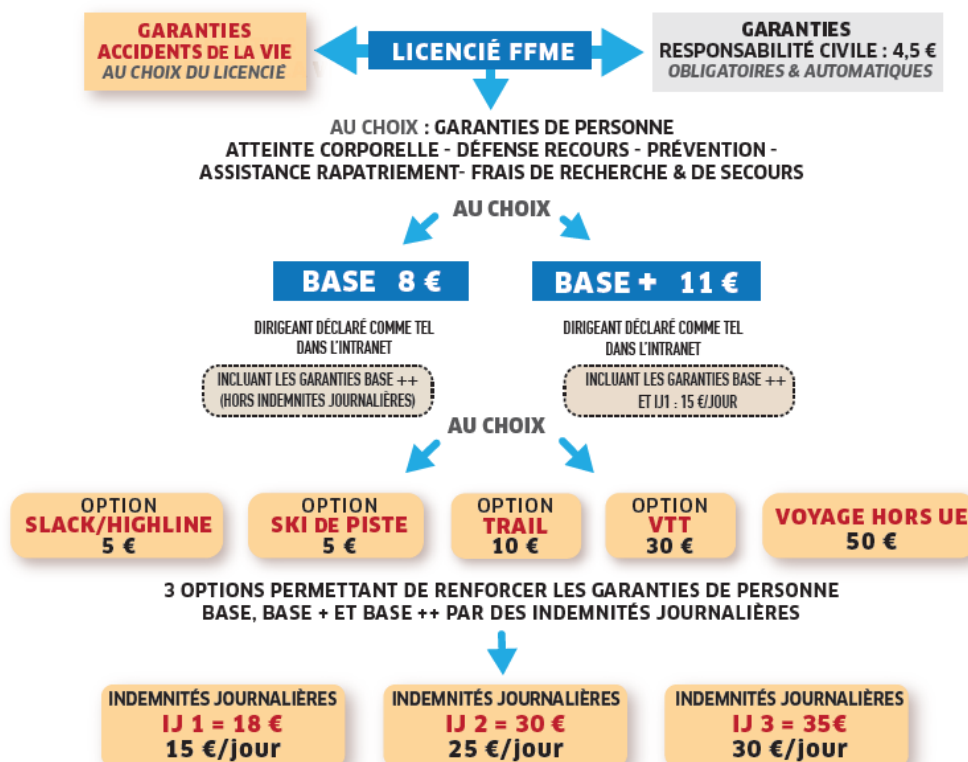
## Les dirigeants

La FFME a mis en place un système d'assurance spécifique pour ses dirigeants. Ceux-ci bénéficient des garanties les plus élevées à des tarifs privilégiés.

Il convient de renseigner l'organigramme dans l'espace fédéral myFFME.

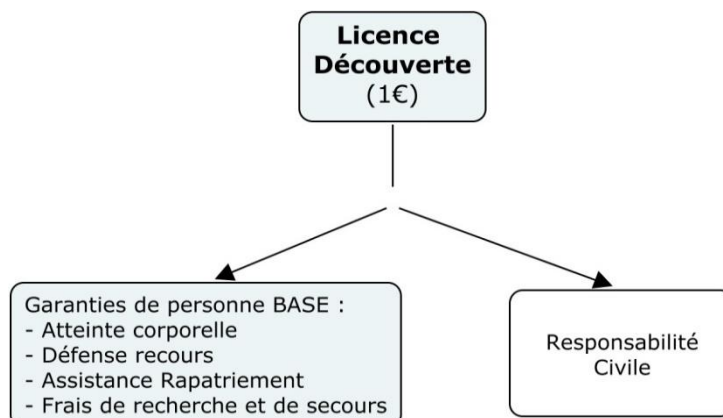
Dès que la composition du comité directeur évolue, il convient de mettre à jour votre annuaire. Tout nouvel élu doit pouvoir bénéficier de la garantie dirigeant, toute personne ayant démissionné ou n'ayant pas été réélue ne peut plus faire jouer cette garantie spécifique.

**Figure 2 - Garanties pour les dirigeants**



## La licence découverte

Figure 3 - Garanties Licence découverte



Attention : avec la licence découverte, le licencié n'est assuré qu'en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et les pays frontaliers.

## L'assurance pour les clubs, comités territoriaux et ligues

La figure 4, ci-après présente les garanties spécifiques pour les clubs, les comités et les ligues.

Tous les contrats complémentaires sont destinés à répondre aux besoins particuliers des clubs, des comités et des ligues en fonction de leur développement. Pour y souscrire, il convient de contacter directement le cabinet GOMIS-GARRIGUES au 05 61 52 88 60.

La responsabilité civile des mandataires sociaux est intégrée dès l'affiliation. Par ailleurs, comités et ligues disposent dès l'affiliation de la Protection juridique.

Retrouvez tous les détails des différents contrats sur la notice d'assurance et sur les pages spécialisées de notre [site internet](#).

Figure 4 - Garanties clubs, comités territoriaux et ligues



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

#### 4. Les formulaires spécifiques : déclaration de voyages sportifs hors Union européenne et déclaration d'accident

**Déclaration de voyages sportifs hors Union européenne et règlement de la prime de 50 € (à régler une fois par saison, lors du premier voyage).**

Cette déclaration et le règlement de la prime de 50 € se font via l'espace personnel myFFME.

Pour plus d'informations : <https://www.ffme.fr/ffme/licence/> : penser à inciter vos licenciés à vérifier si leur destination se trouve bien en Union européenne (ou hors Union).

##### Déclaration d'accident

Le licencié peut remplir la déclaration d'accident en ligne via l'espace personnel myFFME.

[La déclaration d'accident](#) reste néanmoins téléchargeable sur notre site internet, rubrique licence/en cas d'accident.

La FFME vous remercie d'attacher un soin tout particulier à renseigner les circonstances détaillées du sinistre.



Le licencié peut compléter sa déclaration d'accident ou faire part d'incident en partageant son expérience à la communauté des grimpeurs via le dispositif de Retour d'expérience de la fédération, [le REX](#).

#### 5. La notice d'information d'assurance 2021

Comme pour la saison précédente, il est possible de dématérialiser la notice d'information d'assurance si le licencié vous donne son accord. Le processus de dématérialisation est précisé dans le document « [Informations clubs et établissements affiliés](#) »

[Notice d'information d'assurance au format dématérialisé.](#)

[Notice d'information d'assurance avec bulletin N°1 / GAV](#) à imprimer pour les licenciés qui le souhaitent.

#### 6. Le certificat médical

Voir les documents « [Informations clubs et établissements affiliés](#) » et « [Informations licencié\(e\)](#) » dans les ressources documentaires de l'intranet ou de l'espace fédéral myFFME, dès sa mise en place.

##### Rappel

Dans l'intranet ou l'espace fédéral myFFME, la fédération met à votre disposition dans ressources documentaires, rubrique « Rentrée 2020-2021 », les documents suivants :

- une fiche d'inscription type avec l'attestation de santé,
- le questionnaire santé,
- un certificat médical type rédigé à votre attention par la commission médicale fédérale avec les recommandations pour l'alpinisme.

Pour toutes les saisies de licence via l'espace fédéral myFFME, veillez à archiver consciencieusement le certificat médical et l'attestation de santé. Si, à la suite d'un accident, la responsabilité du club est engagée, il pourra être demandé au président d'apporter la preuve de sa présentation.

## 7. La gestion du club et des licences

**Pour la saison 2020-2021, la gestion du club et des licences se déroulera sur le nouvel espace fédéral myFFME.**

**Dans un 1<sup>er</sup> temps, les présidents de club vont recevoir par courriel les informations** nécessaires pour créer un mot de passe d'accès à l'espace fédéral myFFME (l'identifiant de connexion sera identique à celui utilisé sur l'Intranet FFME) **décrivant la procédure pour s'authentifier sur myFFME.** Les présidents pourront par la suite délivrer des rôles (anciennement appelés profils sur l'Intranet FFME) de gestion de la structure aux personnes rattachées au club (exemple de rôles : saisie des licences annuelles, saisie des licences découverte, mise à jour des informations générales du club ...)

**Les utilisateurs** recevront également un courriel décrivant la même procédure leur permettant d'accéder à leur espace personnel (anciennement appelé espace licencié). Si des rôles d'administration dans une structure ont été attachés à un utilisateur, alors celui-ci aura accès à l'espace fédéral pour effectuer les actions qui lui ont été permises.

Sur l'espace fédéral myFFME, il sera possible de délivrer des licences par l'intermédiaire des 3 procédures suivantes (comme sur l'Intranet FFME) :

- [ Saisir une nouvelle licence / Renouveler une licence ]
- [ Renouvellement en série ]
- [ Licences via fichier CSV ]

Les différents parcours de saisie de licences ont été simplifiés. Les données présentes sur l'Intranet FFME seront importées dans myFFME (historique des licences et des structures). Le renouvellement des licences en sera facilité. Il sera important de mettre à jour les informations relatives à votre club, toutes regroupées dans l'espace fédéral, ce qui permettra notamment à la fédération de vous accompagner.

Dès lors que la saisie des licences sera possible sur l'espace fédéral myFFME, la délivrance des licences ne sera plus possible depuis l'Intranet FFME.

Sur l'espace fédéral myFFME, vous trouverez une rubrique d'aide en ligne pour la délivrance des licences annuelles et découvertes.

### Nouveauté à venir en cours de saison

Au début de 2021, un nouvel adhérent pourra prendre sa licence et l'ensemble des cotisations (club, CT et ligue) directement dans myFFME.

### Mauvaises informations lors de la saisie

Les responsables du club effectuant la saisie des licences doivent être particulièrement vigilants.

Trop de licences sont encore enregistrées avec notamment des adresses courriel erronées, ce qui ne permet pas l'envoi des identifiants aux licenciés.

Par ailleurs, si vous constatez une erreur dans l'adresse courriel, vous pouvez la modifier, puis procéder au renvoi de l'identifiant.

### HelloAsso

Il est toujours possible d'utiliser HelloAsso pour prendre les licences. Comme en saison 2019-2020, ne modifiez pas le formulaire FFME/HelloAsso si vous souhaitez obtenir une remontée automatique de vos licences dans l'espace fédéral myFFME. (cf. [conseils d'utilisation HelloAsso](#)).

### Honorabilité

Pour l'ensemble de vos membres élus tout comme les salariés ou les bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation et l'ensemble de vos encadrants bénévoles ou rémunérés, n'oubliez pas de

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)



saisir la ville de naissance et le nom de naissance pour les personnes utilisant un nom d'usage différent, de manière à pouvoir effectuer les contrôles d'honorabilité demandés par le ministère des Sports.

**Rappel** : Lors du renouvellement en série des licences, il est indispensable de mettre à jour l'adresse postale du destinataire, son adresse courriel et son numéro de téléphone mobile.

[Envoi des licences via un fichier csv.](#)

Tous les clubs, qui le souhaitent, peuvent transmettre un fichier de type « csv » à la fédération via l'espace fédéral myFFME.

## 8. La réaffiliation du club

La réaffiliation du club et la saisie des licences pourront être préparées dans le courant de l'été : le 1<sup>er</sup> septembre myFFME les validera automatiquement.

Pour saisir des licences dans l'espace fédéral myFFME ou pour opérer le transfert des licences prises via HelloAsso, le club doit obligatoirement se réaffilier.

Il vous suffit alors de saisir les licences. Pour les licenciés ayant souscrit à une licence via HelloAsso, le lien s'effectuera automatiquement.

## 9. La boutique fédérale

La [boutique FFME](#) vous propose de nombreux produits susceptibles d'intéresser votre club (topos, manuels techniques, textiles, objets promotionnels...) à des prix très avantageux !

## 10. Obligations des dirigeants

Sont également rappelées les obligations des clubs et de leurs représentants légaux (les présidents) vis-à-vis de leurs adhérents :

- Pour toute saisie de licence directement dans l'espace fédéral myFFME :
  - le certificat médical est obligatoire (ou l'attestation de santé dans le cas d'un renouvellement de licence) pour les pratiquants loisir ou compétition. Vous pouvez désormais saisir la licence sans le certificat médical. Si le licencié doit vous en remettre un, il aura la possibilité de vous le remettre en main propre ou de le déposer sur son espace personnel myFFME. En cas de non présentation du certificat médical, myFFME effectuera les relances et le club sera tenu informé.
  - suivre les processus de transmission de la notice information d'assurances précisés dans le document « Informations clubs et établissements affiliés ».
- Dans le cas de la remise d'une notice d'information d'assurances papier au licencié, récupérer et archiver avec soin :
  - le bulletin n°1 : accusé d'information et d'adhésion aux contrats d'assurance FFME (pendant 10 ans) ;
  - le certificat médical et l'attestation de santé.

Attention : Une licence peut être délivrée à toute personne de nationalité étrangère si elle est en situation régulière de séjour en France. Si cette personne est domiciliée hors de France, il est nécessaire, par ailleurs, de lui rappeler les conditions particulières de fonctionnement des garanties attachées à sa licence fédérale en tant qu'étranger domicilié hors de France. Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le siège de la fédération.

## 11. Gestion des finances

myFFME dispose d'un dispositif de gestion des finances amélioré.

### TARIF LICENCES ASSURANCE PRATIQUANT OU NON-PRATIQUANT 2020-2021 FORMULES « BASE », « BASE + », « BASE ++ »

	LICENCE ADULTE	LICENCE JEUNE	LICENCE FAMILLE
<b>Coût licence (hors cotisations locales et hors responsabilité civile obligatoire)</b>	42 €	27,5 €	13,5 €
<b>Responsabilité civile commune à tous = 4,5 €</b>			
<b>TOTAL « BASE » (8 € + RC 4,5 €)</b>	54,5 €	40 €	26 €
<b>TOTAL « BASE + » (11 € + RC 4,5 €)</b>	57,5 €	43 €	29 €
<b>TOTAL « BASE ++ » (18 € + RC 4,5 €)</b>	64,5 €	50 €	36 €

\* Pour l'achat de la licence jeune, le licencié doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison, soit du 1er septembre au 31 août.

Options	Ski de piste	Slackline et highline	Trail	VTT
<b>Tarifs</b>	5 €	5 €	10 €	30 €

Rappel : si le licencié choisit de renoncer aux garanties de personne, le coût de l'assurance est de 4,5 € uniquement pour la RC

### La licence « découverte » :

Catégorie	Coût licence	Coût assurance	Total journée
<b>Licence découverte</b>	5 €	1 €	6 €

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)

**TARIF LICENCES HORS CLUB 2020-2021**  
**FORMULES « BASE », « BASE + », « BASE ++ »**

	LICENCE ADULTE	LICENCE JEUNE
<b>Coût licence (hors cotisations locales et hors responsabilité civile obligatoire)</b>	87 €	65 €
<b>Responsabilité civile commune à tous = 4,5 €</b>		
<b>TOTAL « BASE » (8 € + RC 4,5 €)</b>	<b>99,5 €</b>	<b>77,5 €</b>
<b>TOTAL « BASE + » (11 € + RC 4,5 €)</b>	<b>102,5 €</b>	<b>80,5 €</b>
<b>TOTAL « BASE ++ » (18 € + RC 4,5 €)</b>	<b>109,5 €</b>	<b>87,5 €</b>

\* Pour l'achat de la licence jeune, le licencié doit avoir moins de 18 ans sur l'ensemble de la saison, soit du 1er septembre au 31 août.

Options	Ski de piste	Slackline et highline	Trail	VTT
<b>Tarifs</b>	5 €	5 €	10 €	30 €

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

[www.ffme.fr](http://www.ffme.fr)